

2019		
18 avril	UNCAM	CONSEIL
Objet	Bilan Fraudes Bilan Vaccination antigrippale Bilan PNGDRESS	
Mots Clés		
Pièces Jointes	Power point sur les points à l'ordre du jour	
Observations		

COMPTE RENDU CGT CONSEIL UNCAM du 18 avril 2019

CNAMTS Gardey, président CNAMTS et UNCAM, CGT Jean-Michel Cano, CFDT Soller Kerrien, FO Ollivier-Lannuzel, CGC Fichet, CFTC Seignovert, U2P Lévêque, CPME Leroy et MEDEF Mazel et Delabriere

MSA 2 représentants sur 3

RSI 2 représentants sur 3

Nicolas Revel et Annelaure Coury
Commissaire du gouvernement : T. Jan

INFOS du président, W Gardey

Pas d'infos

INFOS de DG de la CNAMTS - N Revel

Négociations sur les CPTS et Assistants médicaux :

Compte tenu des négociations en cours de finalisation, une information précise sera donnée au conseil de l'UNCAM du mois de mai

Ce matin (18/04) finalisation du texte sur les CPTS pour texte soumis à la signature

Sur la négo assistants médicaux dernière réunion le 9 mai pour texte soumis à la signature

Les positionnements des organisations syndicales des professionnels de santé seront connus à mi-juin celles-ci ayant prévues des conseils d'administration ou des assemblées générales à cette période

CGT : quelle analyse faites-vous du 1^{er} rapport 2019 sur l'ONDAM 2018 et prévisionnel 2019 ? (en pièce jointe)

N Revel : n'ayant pas pris connaissance de ce communiqué demande à la CGT de lui en fournir un exemplaire et commente rapidement et positivement celui ci

Bilan sur les Fraudes (power point ci-joint)

En montant de pénalités (page 12), le montant moyen est très différent entre les catégories :

Assurés sociaux	1 119 €
Etablissement	en hausse à 9 775 €
Professionnels de santé	en baisse à 8 400 € avec de fortes disparités
Et Employeurs	en hausse à 4 259 € avec de fortes disparités

Ces montant moyens sont ceux des pénalités prononcées, si pour les assurés sociaux nous sommes assurés de leur règlement et plus particulièrement par les retenues sur les remboursements... Pour ce qui concerne les établissements, les professionnels de santé et les employeurs nous n'avons aucune information malgré les demandes répétées tous les ans !!!

Les sanctions ordinales (départementales, régionales et nationales) (page 11) sont très limitées et ne sont que de 129 en 2018 et ce France entière !!!! De plus ces sanctions demandent la constitution de dossiers extrêmement complexes et font l'objet de la part des professionnels de santé de tous les recours possibles.

Chez les professionnels de santé libéraux, en montants des fraudes détectées et stoppées, les IDE sont très important à 35,4 M €, les transporteurs à 16,4, les pharmaciens à 12,3 et les médecins généralistes et spécialistes à 9,1...

Bilan sur la couverture vaccinale anti grippe (power point ci-joint)

A noter que la vaccination anti grippale effectuée à titre expérimentale par les pharmaciens dans 3 régions et avant généralisation en septembre 2019 n'est pas la panacée comme les autorités ont voulu nous le faire croire...

En effet dans les régions expérimentales le taux de vaccination est passé de 46,30 % à 47,60 % soit opus 1,30 %

Et dans les autres régions de 45,70 % à 47 % soit + 1,30 %

Les membres du conseil de l'UNCAM posent la question de savoir pourquoi l'objectif de 50 à 60 % de population vaccinée est la cible alors que l'OMS préconise un taux de 75 % !!!!

Le nombre de décès attribuables à la grippe reste très élevé malgré une baisse à 9 900 (2018-2019), 12 980 (2017-2018) et 14 400 (2016-2017), soit bien plus, largement plus que les accidents mortels de la route...

Les membres de la MSA notent une communication renouvelée d'année en année sans vraiment d'innovation et mènent une réflexion sur une campagne de promotion de cette vaccination.

Une promotion plus déterminée sur le fait de se faire vacciner pour soi-même mais aussi pour protéger son entourage... Ainsi qu'une réflexion sur la possibilité de fournir des kits d'accompagnement de la vaccination avec un masque et un livret de conseils...

Les membres du conseil de l'UNCAM saluent cette initiative et souhaite que le régime général en fasse autant...

Bilan sur le volet contrôle et fraudes du PNGDRSS (power point ci-joint)

CGT note parmi les programmes pérennes : les actions d'ampleur sur le contrôle des ressources des personnes bénéficiant de la CMU-C et le contrôle de résidence pour l'attribution de la PUMA

Sur le **contrôle des ressources des personnes bénéficiant de la CMU-C**, nous faisons à nouveau remarquer la complexité des documents à remplir, une erreur ou une incompréhension des ressources à inscrire est souvent le cas et ne comprenons pas l'absence de service attentionné de l'assurance maladie !!!

En effet les documents à remplir en ce qui concerne les ressources tiennent essentiellement à des aides sociales identifiées, pourquoi ces documents ne seraient pas automatiquement préremplis ??? Les impôts savent le faire pour les revenus et non pas l'assurance maladie pour les aides sociales !!!

De plus les services nous avouent qu'effectivement le contrôle ressort de la recherche automatisée de ces aides sociales.

Nous pouvons légitimement nous poser la question de savoir si réellement l'assurance maladie souhaite couvrir toute la population éligible à la CMU-C

Sur la **PUMA** censée couvrir toute la population non salariée et en situation régulière en France (AME pour les personnes en situation irrégulière) et le **contrôle de résidence pour l'attribution de la PUMA**.

Nous rappelons dans un premier temps notre opposition à la PUMA qui dans les faits à supprimer la notion de foyer et de famille, et par conséquent les ayants droits majeurs et le lien entre ceux-ci est l'assuré social... A l'époque nous avons soulevé les dangers de cette rupture de transformation des ayants droits non plus en assuré social mais en « bénéficiaires » ...

De plus cette PUMA entraînait le fait de supprimer le terme « prestation en nature » pour le remplacer par « frais de santé »

L'exigence de résidence stable et durable est selon le DG de la CNAMTS est le fait de séjourner en France depuis au moins 6 mois et être en situation régulière sauf que le ministère de la santé n'a jamais sorti de circulaire ministérielle et que l'assurance maladie n'a pas diffusé de lettre réseau malgré nos demandes insistantes et répétées.

Car en effet d'une CPAM à une autre les critères de contrôle ne sont pas les mêmes, pour certaines il s'agit d'une résidence unique et stable de plus de 6 mois, pour d'autres de séjourner plus de 6 mois dans le même département, pour d'autres de pouvoir fournir des documents à son nom propre concernant son logement.

Selon le DG, 120 000 personnes seraient en situation d'exclusion de la PUMA après les vérifications faites par les revenus et les aides sociales... De plus il nous certifie que le contrôle fait part d'un premier courrier de demande d'informations puis d'une relance à 45 jours et sans réponse l'exclusion de la PUMA est prononcée.

Cette méthode reste très aléatoire car l'envoi de ces courriers simples ne fait pas l'objet de vérification de la bonne réception, de plus les documents à fournir peuvent s'avérer complexes car au nom du mari et non de la femme par exemple, de situation de séparation auquel la CPAM n'adresse son courrier qu'à l'adresse connue, etc...

Le jour même un article de presse du Parisien faisant connaître la problématique de l'exclusion de plus de 10 000 personnes sur le Val d'Oise, avec une réouverture de droits pour 6 500 personnes et laissant 3 500 sans droits !!!!

Après vérification, il s'avère qu'un seul courrier a été envoyé malgré les engagements d'envoyer 2 courriers à 30 puis 45 jours après...

Quelle est l'ampleur du problème au niveau national et pouvons mettre en doute l'évaluation de 120 000 personnes au niveau national quand nous avons plus de 10 000 personnes sur une seule CPAM.

CGT demande à nouveau et est rejoint par les membres du conseil de l'UNCAM qu'une circulaire ministérielle et une lettre réseau soient publiées afin d'homogénéiser les contrôles de résidence et non pas de laisser chaque CPAM déterminer ces critères.

Pas de réponse formelle du DG et du commissaire du gouvernement et expression d'un certain agacement émis par le président du conseil de l'UNCAM sur notre insistance... qui portait aussi sur les objectifs non atteints sur la maîtrise médicalisée (CGT ne s'est pas associée à cette dernière demande) ...